

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 539

présenté par

M. Poisson, M. Daubresse, M. Salen, M. Ginesta, M. Decool, M. Jean-Pierre Vigier, M. Darmanin,
M. Reiss, Mme Rohfritsch, Mme Lacroute et Mme Besse

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« indéfiniment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'utilisation de l'adverbe est superflue.